

Avant l'Union monétaire, l'Union latine

-NDLR- L'Union latine (1865) est l'exemple le plus accompli de fédéralisme monétaire, avant l'Union monétaire, instaurée au sein de l'Union européenne (UE) par le traité de Maastricht (1992). La stratégie est identique, à 130 ans d'intervalle. L'Union latine est le corollaire monétaire des traités de commerce (1860), comme l'Union monétaire accompagne le Grand marché de 1993, avec sa libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services.

Les deux systèmes sont, toutefois, très différents dans leur fonctionnement, cad dans leur régulation, tout fédéralisme monétaire devant être encadré par des balises qui en assurent la stabilité. L'Union latine était régulée par l'étalon-or et un même poids d'or des pièces en circulation, alors que l'Union monétaire postulait une double régulation, l'une acquise, avec la Banque centrale européenne (BCE), en charge de la politique monétaire, cad des taux d'intérêt, l'autre, jamais réalisée, et qui met actuellement la zone euro en danger : la coordination économique et budgétaire entre les Etats pour neutraliser l'inflation, les déficits et la dette.

L'Union latine reposait sur le bi-métallisme or/argent et c'était là sa seule faiblesse, le métal argent étant d'abord thésaurisé, en raison de l'augmentation de son prix; ensuite, ce sera l'or. Mais, par-delà cette fluctuation des cours or/argent, l'or monétaire restera d'une remarquable stabilité pendant un-demi siècle, grâce au même poids d'or dans ses différentes expressions souveraines : franc-or, vreneli suisse... Cette stabilité de la monnaie est le reflet de la stabilité des prix, prix de gros, en particulier, qui baisseront de 25% en un siècle. Si les prix avaient augmenté, si l'inflation s'était installée, avec son cortège de déficits et de dette, l'étalon-or aurait aussitôt rétabli les équilibres en contractant l'encaisse-or des banques centrales, donc la circulation d'or monétaire. C'est-ce qui condamnait l'étalon-or, assimilé, en cas de crise, à une fabrique de chômeurs.

La guerre de 1914 et la disparition de l'or monétaire seront fatales à l'Union latine. Thierry Choffat relate l'histoire de cette Union latine, bel exemple de fédéralisme monétaire qui durera un demi-siècle, alors que l'Union monétaire est en crise, après dix ans de fonctionnement.

Monnaie commune ou monnaie unique ?

Lorsque l'Union européenne a adopté l'euro comme monnaie unique, peu nombreux ont été les observateurs ou les acteurs du monde politique ou économique à rappeler que l'histoire avait déjà pratiqué une forme semblable de monnaie utilisable dans plusieurs Etats.

Bien des différences peuvent séparer les expériences. Mais la connaissance des événements qui se sont déroulés sur un même territoire, à des époques pas si lointaines, peut nous permettre de mieux appréhender les difficultés actuelles de la monnaie européenne, confrontée à la crise, mais également à des contradictions internes ou à des demandes de plus en plus manifestes de souveraineté de la part des Etats.

Parmi ces expériences passées, voyons celle de l'Union monétaire latine, mise en place à partir de 1865. L'idée repose sur un vieux rêve d'unification budgétaire, économique et, au final, politique, du continent qui remplacerait l'antique domination militaire.

Comme l'indique un article du *Figaro* en date du 13 février 1997, « *Il y a eu plusieurs tentatives de réalisation d'unions monétaires en Europe, depuis le milieu du*

XIX^{ème} siècle (...) Certaines ont réussi de façon durable, d'autres ont périclité, après quelques années. Il est donc particulièrement intéressant (...) de discerner les facteurs de réussite et les causes d'échec des unions monétaires européennes ».

Ecartons d'emblée les unions monétaires accompagnant réellement la fondation de nouveaux Etats englobant des unités politiques plus anciennes et plus petites (par exemple, la Confédération helvétique, en 1848, ou l'Empire allemand, en 1871).

En revanche, l'exemple de l'Union latine est beaucoup plus proche de l'euro. Créé en 1865 autour de la France, de la Suisse, de la Belgique et de l'Italie, le système perdurera officiellement jusqu'en 1926.

La France napoléonienne avait déjà institué un système monétaire, en 1803, avec le « Franc Germinal » reposant sur le bimétallisme : la monnaie est alors basée sur deux étalons monétaires, l'or et l'argent. Ainsi, le cours légal du franc correspond exactement à 4,5 grammes d'argent pur et à 0,29025 gramme d'or pur (une pièce de 20 francs compte 5,801 grammes d'or). Le *ratio* or/argent est donc fixé à environ 15,5. L'économie restant à peu près stable, la méthode s'avère efficace. Elle repose néanmoins sur un pari risqué, celui d'une relative invariance entre l'or et l'argent. Le franc germinal, par sa réussite et par la conquête (toute militaire) du continent européen par les armées napoléoniennes exportant le modèle (institutionnel, juridique, monétaire) français, sert de référence. Plusieurs monnaies européennes adoptent un système identique. Un embryon de monnaie européenne semble s'instaurer progressivement, même après la chute de Napoléon. La décimalisation et le bimétallisme sont adoptés par le Piémont-Sardaigne ou Parme, en 1815, par la Belgique, en 1830, par la Suisse et l'Italie, en 1860...

Néanmoins, des crises surviennent dans cette doctrine. La découverte d'importantes réserves d'or en Californie, en 1848, puis en Australie, trois ans plus tard, provoque une baisse sensible du prix de l'or, donc une rupture de la stabilité entre les deux métaux de référence. S'ensuit une succession de crises. La Belgique met fin au cours légal de l'or, en 1862. La France réalise la même opération pour les pièces de 20 et 50 centimes, en 1864. Pour éviter ce désordre monétaire naissant, la convention de Paris qui se tient, le 20 novembre 1865, a pour objectif d'harmoniser les poids et les titres des diverses monnaies nationales. Cela devrait permettre de sauvegarder le système bimétallisme et d'accepter, voire d'encourager les échanges commerciaux et monétaires entre les Etats signataires.

Portée sur les fonds baptismaux par Napoléon III, l'Union Monétaire Latine est née. Elle repose sur quelques principes simples:

- Le système reste bimétallique or/argent.
- Les monnaies sont uniformisées, chaque pays devant respecter les normes définies par la convention (poids, titres en or ou en argent...)
- L'émission de monnaies divisionnaires est plafonnée.
- Les monnaies de chaque Etat signataire ont cours légal sur tout le territoire de l'Union.

Ainsi, les pièces (et non les billets, fort peu utilisés au demeurant) françaises, suisses, belges ou italiennes, peuvent circuler librement, être utilisées et échangées par chacun. On peut régler ses achats à Paris, avec des francs belges ou suisses ou avec des liras. De même, le franc français peut être utilisé à Athènes comme à Berne. Dans le Haut-Doubs circulent les pièces françaises, tout autant que les

italiennes, suisses ou belges.

L'Union Monétaire Latine était ouverte à d'autres Etats, sous réserve d'unanimité des membres déjà signataires. Le système va ensuite s'élargir au Luxembourg (1865), puis à la Grèce (1868). Par accords bilatéraux, d'autres pays vont s'y associer (Autriche-Hongrie, Suède, Russie, Finlande, Roumanie, Espagne, Vatican, Saint-Marin, Monaco...) tandis que d'autres vont unilatéralement s'y aligner (Serbie, Bulgarie, Venezuela, Pérou, Argentine, Brésil, Chili, Haïti...) Les USA songent même à rejoindre l'Union.

La grande différence avec l'euro moderne est, bien évidemment, que chaque monnaie nationale continue à exister. Les unités de compte classiques sont maintenues et dépendent toujours des gouvernements nationaux, sans qu'il soit besoin de créer une banque centrale supranationale. La souveraineté (y compris monétaire) des Etats est garantie. L'Union n'est donc pas une monnaie unique, visant à remplacer les systèmes existants, mais une monnaie commune, assurant l'intercirculation des pièces. L'Union ne crée pas une monnaie supplémentaire, mais donne une norme pour toutes celles existant.

La méthode survivra longtemps à ses fondateurs. Cependant, la fluctuation des cours des métaux or et argent viendra souvent perturber les principes de 1865. L'Union latine va progressivement évoluer vers le monométallisme-or. La première Guerre mondiale enterra *de facto* le système né à la fin du Second Empire. La convention, dénoncée par la Belgique, en 1925, fut dissoute, deux ans plus tard.

Prémices d'une monnaie universelle, déjà évoquée par Napoléon à son frère Louis, roi de Hollande, en 1806, l'Union monétaire latine préservait alors la souveraineté des Etats et leur laissait les pouvoirs économiques, budgétaires et monétaires.

L'option retenue en 1999, celle d'une monnaie unique remplaçant totalement les unités de compte nationales, est différente. Survivra-t-elle à la crise économique et aux vicissitudes ?

Thierry CHOFFAT